



CCAS DE RIVIÈRES

# DEMANDE D'AIDE

## CHÈQUE ACTIVITÉS

Par délibération du 8 mars 2025, le centre communal d'action social de Rivières a décidé de mettre à nouveau en place le chèque activités.

Il est attribué aux jeunes Riviérois du jour de leurs 6 ans à la veille de leurs 18 ans.

Il a vocation à encourager les pratiques sportives et culturelles.

Chaque dossier sera validé par Madame le Maire, présidente du CCAS.

Des pièces complémentaires pourront éventuellement être demandées. L'achat d'équipement n'est aidé qu'en complément d'une licence ou d'une inscription à un cours. Le montant alloué est fixé à 40 € par enfant dans la limite de la dépense engagée par la famille.

La demande est à renvoyer en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année.

### ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_ / PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Parent 1 : \_\_\_\_\_

Parent 2 : \_\_\_\_\_

Contact (mail et/ou téléphone) : \_\_\_\_\_

### ACTIVITÉ

Culturelle  / Sportive

Association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Somme engagée par la famille : \_\_\_\_\_ €

**L'aide est attribuée sur présentation du présent formulaire complété accompagné d'un RIB, d'une copie du livret de famille et des justificatifs de la dépense engagée.**

Les justificatifs peuvent être les suivants :

- Facture avec mention payée à en-tête ou avec le tampon de l'association ou de la structure qui a dispensé les cours ou a fourni la licence. Le nom de l'enfant concerné doit figurer.
- Licence sportive portant mention du tarif et de l'acquiescement

Date et signature d'un parent